

**Assemblée publique de consultation****Règlements REG-372 et REG-373 - services au volant**

Prenez avis que, lors de sa séance du 15 mars 2015, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

**REG-372 intitulé « REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SERVICES AU VOLANT ET DE LES RESTREINDRE A CERTAINES ZONES »**

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et modifie le règlement de zonage 1642 de la façon suivante :

Le règlement REG-372 vise les zones localisées en bordure du boulevard Taschereau, dans le Quartier DIX30 et sur Grande Allée, en bordure de l'autoroute 30.

Le projet de règlement a pour but d'ajouter des dispositions relatives à tout nouvel équipement, ouvrage ou construction permettant d'aménager un service au volant. Il viendra notamment fixer un espace libre minimum de cinquante mètres (50 m) entre ces derniers et toute limite de propriété de l'affectation « Habitation » dans les zones A01C, C06C, I01C, L01C, L02C, L07C, L08C, L09C, L10C, L13C, M01C, M04C, N01C, N02C, N03C, O01C, O02C, O03C, R01C, R06C, R07C, R08C, S03C, S04C, S05C et T08C.

À l'exception des zones visées, le projet de règlement a aussi pour effet d'interdire les services au volant sur l'ensemble du territoire.

Ces modifications ne s'appliquent pas aux usages C026533 : Commerce de détail de bois et matériaux de construction, C156332 : Poste d'essence, C156333 : Lave-auto et C206524 : Centre de jardinage et aménagement paysager.

De plus, il vise à limiter, pour l'affectation « Commerce », l'utilisation des kiosques à des fins de contrôle des accès à un emplacement ou un espace de stationnement. Des dispositions spécifiques seront toutefois prévues afin de permettre la perception de biens et services à même un kiosque pour les usages C026533 : Commerce de détail de bois et de matériaux de construction, C109622 : Ciné-parc et C206524 : Centre de jardinage et aménagement paysager.

**REG-373 intitulé « REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT REG-283 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'ASSUJETTIR TOUT NOUVEL EQUIPEMENT, OUVRAGE OU CONSTRUCTION PERMETTANT L'AMENAGEMENT D'UN SERVICE AU VOLANT »**

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et modifie le règlement REG-283 relatifs aux usages conditionnels de la façon suivante :

Le règlement REG-373 vise les zones localisées en bordure du boulevard Taschereau, dans le Quartier DIX30 et sur Grande Allée, en bordure de l'autoroute 30.

Le projet de règlement a pour effet d'assujettir la construction de tout nouvel équipement ou ouvrage permettant l'aménagement d'un service au volant situé à plus de cinquante mètres (50 m) de toute limite de propriété de l'affectation « Habitation » dans les zones A01C, C06C, I01C, L01C, L02C, L07C, L08C, L09C, L10C, L13C, M01C, M04C, N01C, N02C, N03C, O01C, O02C, O03C, R01C, R06C, R07C, R08C, S03C, S04C, S05C et T08C au règlement relatif aux usages conditionnels.

Le projet de règlement amendera le règlement REG-283 relatif aux usages conditionnels et ajoutera des critères d'aménagement visant à atténuer l'impact visuel et les nuisances, notamment aux bruits et la lumière, liés à l'implantation d'un service au volant. Tel que



prévu à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les projets assujettis seront évalués en fonctions de l'objectif et des critères prévus au règlement par le comité consultatif d'urbanisme. Le conseil municipal devra ensuite adopter une résolution, avec ou sans condition, approuvant ou refusant les projets soumis.

Conséquemment à l'adoption de ces projets de règlement, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ceux-ci. L'assemblée publique de consultation se tiendra **le 18 avril 2016, à 19 h**, dans la salle du conseil située au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville de Brossard, au 2001, boulevard de Rome.

Toute personne intéressée peut consulter ces projets de règlement durant les heures d'ouverture, au Service du greffe, hôtel de ville de Brossard, lequel est situé au 2001, boulevard de Rome.

DONNÉ À BROSSARD, ce 7<sup>e</sup> jour d'avril 2016.

Nicole Fréchette  
Greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH REGARDING THIS PUBLIC NOTICE, PLEASE CONTACT THE OFFICE OF THE CITY CLERK: (450) 923-6308.